

Bulletin d'inscription semaine du 1^{er} mars



Prénom et nom de l'enfant	
----------------------------------	--

Lieu et date :

Signature des représentants légaux :

Semaine N°1					
Horaires	Matin sans repas (7h-12h)	Matin avec repas (7h-13h30)	Midi avec après-midi (11h30-18h)	Après-midi sans repas (13h30-18h)	Journée complète (7h-18h)
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

Lors de votre inscription, merci de tenir compte des fermetures annuelles de la structure et respecter les jours selon votre contrat de garde.

Les inscriptions transmises par les parents à la structure sont considérées comme fermes et définitives, elles ne peuvent pas être annulées et sont donc facturées dans tous les cas.

Après le délai imparti du 1^{er} février de l'année scolaire en cours, aucune nouvelle inscription n'est acceptée.